

III. Le Traité auquel on travaille pour le repos constant de l'Italie, occupe le Ministère, & l'on pense qu'il seroit déjà conclu, si la Cour avoit voulu s'engager à la garantie du Royaume de Sardaigne demandée par Sa Majesté Sardaignoise, comme elle veut s'y engager pour les États de ce Prince qui sont compris dans le Continent de l'Italie. Quant à la négociation avec les Vénitiens pour les frontières du Mantouan & du Veronois, elles ont été reprises. Le Comte de Christiani, Grand Chancelier de Milan, & deux Commissaires avec lui de la part de l'Impératrice-Reine, ont entamé cette affaire à Osilla sur le Pô, avec Mr. Pierre Corver Commissaire de la République de Venise.

IV. Les Camps projetés, ainsi qu'on l'assure, doivent se former bientôt, d'une partie des troupes dont l'Armée est composée. Cette Armée de long-tems n'a été en meilleur état qu'elle est à présent, bien habillée, bien disciplinée, payée exactement, & forte de cent quatre-vingts treize mille hommes, sans compter les troupes irrégulières, & particulièrement le Corps de Milice Hongroise, à la formation duquel le Prince de Saxe Hildboughausen ayant travaillé depuis plusieurs années, est parvenu à le mettre sur le pied où il est actuellement. Ce Corps, qui peut être augmenté, en cas de besoin, jusqu'à vingt-cinq mille hommes, est presque tout composé de Grecs, qui ont rendu de bons services dans les occasions, & desquels on a éprouvé sur tout une fidélité toujours également constante pour leur Souverain.

V. Les ordres ont été donnés de réparer & d'élargir les chemins dans plusieurs des États héréditaires, tant pour la facilité des commerçans, que